

la question n'était laissée sans discussion que lorsque toutes les opinions étaient pleinement satisfaites.

En dehors des articles mêmes de la loi scolaire, plusieurs sujets se rattachant à l'éducation ont été traités, et l'on s'est efforcé de toucher à tous les points qui intéressent d'une manière ou d'une autre l'instruction publique. Toutes les suggestions présentées sur chacun de ces points ont été considérées et pesées.

La réunion a en d'ailleurs un autre résultat qui n'est pas moins important ; elle a inauguré des rapports personnels entre les inspecteurs d'écoles, qui ont pu ainsi mettre leurs idées en commun, s'apprécier réciproquement et s'encourager dans leur tâche méritoire mais difficile. Elle leur a en outre fourni l'occasion d'établir entre eux une conformité d'action pour certains cas où la décision est laissée à leur jugement, et de s'entendre sur une interprétation uniforme des clauses de la loi.

Après avoir passé d'ailleurs trois jours à étudier et à travailler en commun avec le ministre de l'instruction publique, les inspecteurs seront plus en état de connaître sa manière de voir et d'agir suivant ses idées.

Sous tous les rapports, cette réunion ne peut qu'avoir un bon effet, et nous sommes persuadé qu'elle fera époque dans l'histoire de notre système d'éducation.

Voici les noms des inspecteurs présents à la conférence :

MM. P. Hubert, F. X. Valade, J. N. A. Archambault, César Germain, W. J. Alexander ; Ed. Carrier, V. Martin, J. A. McLoughlin, J. B. Delage, Bolton Magrath, Chas. B. Rouleau, M. T. Stenson, Geo. Tanguay, P. F. Beland, Rév. M. M. Fothergill, S. Boivin, A. D. Dorval, Wm. Thompson, F. E. Juneau, H. Hubbard, Ludger Lussier, M. Caron, L. M. Laplante, L. Grondin.

Avant de se séparer MM. les inspecteurs ont présenté au ministre de l'instruction publique l'adresse suivante :

{ Ministère de l'instruction publique,
Québec, 21 août, 1873.

A l'hon. Gédéon Ouimet, ministre de l'instruction publique, etc., etc.

HONORABLE MONSIEUR,

L'heureuse idée qui vous a porté à réunir en ce jour auprès de vous les inspecteurs d'écoles, au début de votre carrière comme ministre de l'instruction publique, nous procure l'occasion bien agréable de faire personnellement votre connaissance.

Nous nous honorons de vous avoir pour chef éminent, à la tête du département de l'éducation, et d'être vos députés pour l'inspection générale des écoles sous contrôle. Aussi nous nous faisons un devoir de vous offrir, en corps, nos sincères félicitations et nos profonds respects.

L'année 1852, il ya près d'un quart de siècle, a vu inaugurer le système d'inspection des écoles qui est encore en opération aujourd'hui, bien que sur une plus grande échelle. Vingt-trois ou vingt-quatre inspecteurs furent alors nommés ; de ce nombre, sept ou huit seulement sont restés ; les autres ont disparu.

Les inspecteurs furent d'abord sous l'habile direction du premier surintendant de l'éducation, le vénérable Dr. J. B. Meilleur, dont les talents, l'aménité de caractère, et le dévouement ont rendu de notables services au pays et lui ont mérité un rang distingué et un souvenir durable parmi les bienfaiteurs de la province. M. Meilleur a été le fondateur et l'organisateur du système d'éducation qui nous régit de nos jours ; tâche difficile, puisqu'il fallait tout créer et mettre en état de culture ; il a laissé dans le champ qu'il a défriché au prix de son repos et de sa santé, les sillons ouverts et prêts à recevoir la semence.

La succession ne pouvait tomber en de meilleures mains qu'en celles de l'homme qui la nature avait si richement doué sous le double rapport des qualités de l'esprit et du cœur, esprit cultivé et brillant, cœur bien fait et franchement chrétien, nous devinons de suite l'honorable P. J. O. Chauveau qui a su continuer habilement et amener l'œuvre si bien commencée de son prédécesseur au degré de progrès où nous la voyons à présent.

La tâche qui vous est dévolue, honorable Monsieur, de poursuivre et de perfectionner l'œuvre de vos deux prédécesseurs distingués, tâche importante et qu'en ami sincère et dévoué de l'éducation vous avez bien voulu accepter, sur l'invitation de

notre lieutenant-gouverneur, bien qu'elle vous parût, comme vous l'avez déjà exprimé dans une occasion récente, difficile et pleine de responsabilités, cette tâche trouve cependant une garantie ample et rassurante dans vos talents reconnus, et dans vos qualités privées et publiques enrichies d'actes nombreux de bienfaisance qui vous ont depuis longtemps acquis l'estime et la confiance de tous.

Ces heureuses qualités, honorable Monsieur, vous aurez souvent occasion de les exercer à notre égard, nous qui avons besoin de vos conseils et de votre indulgence.

M. le ministre a fait la réponse qui suit :

Ministère de l'instruction publique.

Québec, 21 août 1873.

A Messieurs les inspecteurs d'écoles réunis en conférence.

MESSIEURS,

J'éprouve le besoin de le répéter encore, j'ai accepté une tâche difficile et pleine de responsabilités. S'il est cependant une pensée qui puisse me soutenir dans la voie que j'ai à suivre, c'est la conviction d'être aidé et secondé par chacun de vous. Cette conviction s'affirme avec beaucoup plus de force, maintenant que j'ai pu par des rapports personnels vous apprécier davantage, et me rendre compte de tout ce qu'il m'est permis d'espérer de votre coopération aussi intelligente que dévouée.

Je suis extrêmement satisfait, Messieurs, de la conférence que nous venons d'avoir ensemble, du travail qui s'y est fait, et surtout de la manière dont ce travail a été accompli. Vous avez su tout-à-l'heure qualifier, comme il le mérite, notre système d'instruction publique, qui peut se comparer sans désavantage avec les systèmes de tous les autres pays ; aussi, ce que nous avons fait ne touche en rien à la base de ce système et nos travaux se sont bornés à des modifications de détails que les changements de circonstances et les progrès mêmes de l'éducation ont pu nécessiter. Ces modifications toutefois n'en ont pas moins leur importance, et je suis heureux de rendre ici pleine justice aux judiciaires amendements que vous avez apportés, en même temps qu'à l'esprit éclairé qui a dicté vos remarques.

Mais il est une chose surtout que je ne puis passer sous silence, c'est la bonne entente, l'esprit fraternel, pour ainsi dire qui a caractérisé vos délibérations. Dans un corps composé de personnes ayant des croyances différentes et par conséquent des intérêts divers, cette harmonie constante à quelque chose de vraiment consolant ; elle est un indice certain que sur ce terrain pourtant difficile, les inspecteurs d'écoles, tous pleins de leur haute mission confondent leurs aspirations dans un seul désir, dirigent leurs ambitions vers un même but : le plus grand bien de l'éducation, le plus grand bien de la patrie. Car votre mission, Messieurs, est une des plus importantes et des plus belles. Dans ce corps choisi pour diriger l'éducation, pour veiller à la conservation des saines traditions de la morale et de la science, vous êtes appelés à remplir un rôle d'une activité constante, un rôle qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de supprimer. C'est par vos yeux que le ministre voit ; vous êtes ses premiers lieutenants ; il doit se reposer sur vous, se fier à vos lumières. Pour moi, Messieurs, je le répète avec plaisir, dans cette belle œuvre dont j'ai été appelé à continuer la direction, je suis heureux de compter sur votre aide intelligente, je m'honore de vous avoir pour collaborateurs.

Outre les modifications qui ont été proposées touchant la loi elle-même ou certains détails de son fonctionnement, vous avez fait plusieurs suggestions sur des sujets qui, tout en n'affectant pas directement ces points, ont trait néanmoins à l'éducation en général. Ces suggestions, Messieurs, faites dans un si bon esprit et avec tant de sagesse, veuillez croire que je saurai en tenir compte en temps opportun, et leur donner toute l'attention qu'elles méritent, tant par le sujet auquel elles se rattachent qu'à cause de ceux dont elles émanent.

Au nom de mes deux prédécesseurs dont vous avez su si bien apprécier les services distingués, je vous remercie des bonnes paroles que vous avez dites à leur adresse, et du bon souvenir que vous donnez à leurs travaux intelligents.

Quant à moi, Messieurs, les rapports que nous venons d'avoir ensemble ne feront qu'augmenter mon estime pour vous, et contribueront à resserrer davantage les liens qui doivent nous unir. De même que je compte sur votre aide, soyez persuadés que toute ma coopération vous est acquise dans l'accomplissement de la grande œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés."